

## **Délibération visant à autoriser le Directeur du CTLES à émettre des titres de recettes exceptionnelles pour la régularisation d'écritures d'un montant inférieur ou égal à 15€**

---

En vue de permettre l'apurement des comptes, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur à émettre des titres de recettes exceptionnelles pour les écritures, d'un montant inférieur ou égal à 15 € pour lesquelles le CTLES ne parvient pas à obtenir les renseignements nécessaires à leur remboursement.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil d'administration.